



Genève, le 25 juin 2025

## Le Conseil d'Etat

2138-2025

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
(DETEC)  
Monsieur Albert RÖSTI  
Conseiller fédéral  
3003 Berne

### **Concerne : révision de l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> : réponse à la consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier du 25 mars dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Le Conseil d'Etat soutient sans réserve la révision proposée de l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub>, qui permettra notamment d'adapter le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) afin de le rendre compatible avec celui de l'Union européenne (UE).

Notre Conseil salue particulièrement l'alignement du SEQE pour l'aviation sur celui de l'UE. Le maintien de conditions de concurrence comparables est en effet indispensable pour le secteur du transport aérien.

Nous soutenons également les propositions de modifications concernant les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules lourds, qui sont pertinentes tant pour une harmonisation avec l'Union européenne que pour l'atteinte des objectifs climatiques de la Suisse.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur cette révision partielle de l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub>, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Thierry Apothéloz

Copie à : vnl-klima@bafu.admin.ch